98 (2024-2025) - N°1

PARLEMENT

DE LA

COMMUNAUTÉ FRANÇAISE

SESSION 2024-2025

08 AVRIL 2025

PROJET DE MOTION

DE RECOMMANDATION EN CONCLUSION DE L'INTERPELLATION DE MME LAANAN À LA MINISTRE-PRÉSIDENTE DEGRYSE AYANT POUR OBJET "REMISE EN QUESTION DU STATUT D'ARTISTE"

DÉPOSÉ PAR MMES PAVET, LAANAN, GRECO ET CREMASCO ET PAR M. LEFÈBVRE

Le Parlement de la Communauté française,

ayant entendu, en commission de la Culture, de l'Éducation permanente, des Relations internationales, des Affaires générales, du Règlement et du Contrôle des communications des membres du gouvernement, la réponse de Mme Élisabeth Degryse, ministre-présidente, en charge du Budget, de l'Enseignement supérieur, de la Culture et des Relations internationales et intra-francophones, à l'interpellation de Mme Fadila Laanan, intitulée "Remise en question du statut d'artiste", à la question orale de M. Charles Gardier, intitulée "Avenir du statut d'artiste", aux questions orales de Mme Amandine Pavet, intitulées "Réforme du statut d'artiste" et "Résultats du cadastre de l'emploi du secteur culturel", à la question orale de Mme Caroline Desalle, intitulée "Réforme du chômage: quel statut pour les artistes en Fédération Wallonie-Bruxelles?" et aux questions orales de Mme Veronica Cremasco, intitulées "Menaces sur le statut d'artiste" et "Cadastre de l'emploi culturel en Fédération Wallonie-Bruxelles",

considérant l'importance cruciale des travailleurs des arts pour la culture qui est un des piliers de notre société et qui joue un rôle essentiel pour notre démocratie et pour l'épanouissement des individus,

considérant les conditions de vie et de travail instables et précaires des travailleurs des arts,

considérant le salaire largement inférieur des travailleurs du secteur culturel comparé à celui connu pour l'ensemble des travailleurs occupés sur le territoire de la Fédération Wallonie-Bruxelles, comme le prouve le dernier cadastre,

considérant l'intermittence inhérente au métier artistique, ainsi que le travail "invisible" qui est propre au secteur culturel – période d'écriture, de création, de répétition, etc. –,

considérant la forte mobilisation des travailleurs de la culture lors du dernier rassemblement du secteur à la place de la Monnaie, le 31 mars, contre les attaques du gouvernement Arizona,

considérant le fait que les travailleurs des arts sont majoritairement engagés sous contrat de courte durée,

considérant les récentes menaces du gouvernement fédéral et ses intentions de mettre fin au statut d'artiste,

demande au gouvernement:

d'intervenir auprès du ministre David Clarinval pour défendre l'importance essentielle du statut d'artiste et d'utiliser tous les leviers disponibles par ce

gouvernement pour prouver le rôle essentiel de ce mécanisme pour les travailleurs et travailleuses du secteur culturel,

de travailler activement avec le gouvernement fédéral et les représentants des travailleurs de la culture dans l'objectif de pérenniser et d'améliorer le statut d'artiste,

de prendre activement en main, au niveau de la Fédération Wallonie-Bruxelles, les problèmes de précarité et de faibles revenus dans le secteur culturel révélé par le dernier cadastre.

A. Pavet

F. Laanan

I. Greco

V. Cremasco

B. Lefebvre